



Le 12 novembre : pour l'attractivité de Mayotte et la stabilisation des fonctionnaires

MAYOTTE, le 28 octobre 2018

La FSU Mayotte appelle à une mobilisation le lundi 12 novembre, date proposée par notre organisation au niveau national dès la fin du mois de septembre dans le cadre de la contestation des suppressions massives de postes envisagées par le ministre de l'éducation nationale (2650 postes d'enseignants et 400 de personnels administratifs, 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat) alors que les effectifs d'élèves augmentent globalement. Si le nombre de postes dans l'éducation a augmenté à Mayotte ces dernières années, les difficultés pour les pourvoir restent entières.

La FSU Mayotte est opposée à la poursuite de la politique de recrutement massif de contractuels dont les effets sont déstabilisateurs sur l'ensemble du système. Elle y est défavorable parce que cela participe d'une volonté de contourner le statut des fonctionnaires. Cela conduit à supprimer les protections dont nous bénéficions tous collectivement en tant que fonctionnaires d'État.

La population de Mayotte a droit à l'égalité de traitement notamment en termes de prestations familiales, de protection sociale et de pension des retraites (ITR). L'accès au service public comme dans tout département français passe nécessairement par l'arrivée de professionnels en nombre.

Pour faire face aux besoins des services publics à Mayotte et pour sécuriser la situation des personnels, la FSU Mayotte préconise une série de mesures ambitieuses et significatives :

- Une augmentation du taux d'indexation au minimum au niveau de celui de La Réunion
- Une cinquième année d'ISG à 5 mois
- Une possibilité de déclarer en revenus exceptionnels l'ISG et l'IE
- Une augmentation des contingents d'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle ainsi que des mesures de reprise en compte de l'AGS des anciens instituteurs de la CDM qui favoriseront l'accès des anciens instituteurs de la CDM à la hors classe
- Une mise en place des avantages spécifiques d'ancienneté
- Des perspectives d'emploi pour les AED au-delà des 6 ans et l'instauration pour les ATTOSS de concours réservés pour passer de catégorie C en B
- Un plan de titularisation de tous les précaires
- Un plan pluriannuel de construction et de rénovation (1^{er} et 2nd degré)
- Une programmation de construction de piscines et de cantines

Par ailleurs, nous exigeons :

Le maintien des indemnités dégressives pour les collègues arrivés en 2012 et 2013

Le maintien du plafond actuel de l'abattement fiscal.